



Charte sur l'achat durable de fleurs et de plantes



Version : février 2019



Dernière actualisation : 13.09.2024

Charte sur l'achat durable de fleurs et de plantes

1. Notre philosophie

« Nous devons tous nous conduire chaque jour comme des acteurs responsables en matière économique, sociale et environnementale. »

C'est avec cette phrase qui reflète la philosophie de l'entreprise, que Lidl France formule son devoir de responsabilité vis-à-vis de l'Homme et de la Nature. En ce sens, nous avons élaboré cette charte qui définit notre responsabilité dans l'achat durable de fleurs et de plantes.

Conformément à la devise d'être « En route vers demain », Lidl France, enseigne de grande distribution du secteur de l'alimentation, s'engage depuis des années en faveur d'un meilleur contrôle et de l'amélioration des conditions de vie et de travail des salariés des producteurs, de même que pour minimiser autant que possible les effets de l'activité commerciale sur l'environnement.

Le bien-être des personnes est au centre de nos priorités. Cela concerne nos clients et nos collaborateurs de la même façon que l'ensemble de ceux qui interviennent pour le compte de Lidl tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Nous mettons en place également, au niveau de l'offre de fleurs et de plantes, des critères stricts, qui rendent la production plus sûre et plus durable relativement aux personnes et à l'environnement. Sur ce plan, nous souhaitons non seulement assumer notre rôle d'exemplarité, mais aussi contraindre nos partenaires commerciaux à adopter des standards sociaux et environnementaux élevés.

Nos objectifs sont les suivants :

- faire respecter les standards sociaux et environnementaux sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement
- rendre la chaîne d'approvisionnement transparente et traçable
- nouer des partenariats de confiance et de long-terme avec nos fournisseurs
- promouvoir la diversité de manière active

Pour les acheteurs de fleurs et de plantes, les directives de cette charte d'achat responsable sont engageantes. Cette charte est révisée à intervalles réguliers et nous conservons une trace écrite des changements déjà effectués.

2. Notre défi

Les Français aiment les fleurs : 92% des Français affirment aimer acheter des fleurs. Environ un tiers de ces ventes concernent les fleurs coupées. Au niveau européen, la plupart des fleurs et des plantes proviennent des Pays-Bas et d'Italie. En dehors de l'Europe, les pays bordant l'équateur, comme le Kenya, la Colombie, l'Éthiopie ou l'Équateur jouent un rôle important de pays producteur. En raison de l'altitude, ils offrent en effet toute l'année des conditions de culture idéales, avec beaucoup de soleil et des températures modérées.



Une utilisation mal maîtrisée des produits phytosanitaires pour protéger les plantes présente un risque pour la santé des salariés travaillant sur les plantations de production des fleurs coupées. C'est précisément dans les pays où les mesures de protection correspondantes ne sont pas répandues que nous considérons comme étant de notre devoir que les salariés de nos fournisseurs puissent produire les plantes dans un environnement sain. Par ailleurs, des améliorations générales en matière écologique et économique sont nécessaires. En collaboration avec nos partenaires commerciaux, et en prenant comme référence des standards internationaux reconnus, nous souhaitons mettre ceux-ci en œuvre sur le long-terme.

2.1 Enjeux sociaux

- Rendre les conditions de travail et d'existence des salariés locaux plus saines et plus justes
- Empêcher que les salariés soient discriminés

2.2 Enjeux environnementaux

- Ralentir le changement climatique, ainsi que réduire ses conséquences, comme des périodes de sécheresse plus importantes ou une multiplication des proliférations de nuisibles
- Minimiser au maximum l'emploi de pesticides et d'engrais synthétiques grâce à une protection intégrée des plantes. La protection intégrée des plantes consiste en une combinaison de processus au niveau desquels sont mises au premier plan les mesures biologiques, biotechniques et de suivi de la croissance des plantes, de même que les mesures techniques en matière de production et de culture
- Économiser l'eau et les autres ressources au niveau de la production des fleurs et des plantes
- Promouvoir de manière active la biodiversité et la diversité des espèces, en protégeant particulièrement les abeilles et les autres pollinisateurs

2.3 Enjeux économiques

- Répondre à la demande et en même temps agir durablement
- Empêcher que les fleurs et les plantes nuisent aux espaces de production d'autres produits de base, comme notamment les céréales.

Lidl est convaincu que ces exigences ne peuvent être durablement respectées et améliorées que si intervient en parallèle un engagement sectoriel de l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux. Dans de nombreux cas, les fournisseurs ne produisent en effet pas uniquement pour Lidl, mais également pour d'autres entreprises commerciales et notamment des acteurs internationales.



3. Nos engagements et objectifs

3.1 Certifications et standards

Les standards internationaux reconnus en matière d'environnement et de durabilité vérifient que la production de fleurs et de plantes est réellement conduite de façon durable. Sur cette base, nous certifions, au cours d'un processus en deux étapes, l'ensemble des produits de ce type de marchandises.

La première étape est déjà en grande partie mise en place : environ 85 pourcent de nos fleurs et plantes sont aujourd'hui déjà certifiées GLOBALG.A.P, Fairtrade ou par le Milieu Project Sierteel (projet environnemental concernant les plantes ornementales, MPS, Pays-Bas).

Nous mettons en place d'ici à la fin de l'année 2019 la seconde étape, de manière à ce que l'ensemble des fleurs et des plantes de notre catalogue soit composé d'articles certifiés. Nous n'accepterons ensuite qu'une certification GLOBALG.A.P Chain of Custody ou des standards reconnus par GLOBALG.A.P.

95 % de
produits certifiés
d'ici fin 2019

Par ailleurs, nous nous engageons à ce que l'ensemble de ces produits soient également évalués socialement. Notre point d'acceptation dans ce domaine est le module GLOBALG.A.P Risk Assessment on Social Practice (GRASP) ou des certifications ou évaluations sociales en découlant.

3.2 Standards sociaux

Il est important pour Lidl que, en interne ou dans nos relations avec nos partenaires commerciaux, les standards sociaux minimum soient mis en œuvre. Nos fournisseurs et leurs producteurs s'engagent lors de la signature du contrat à appliquer le Code de bonne conduite de Lidl. Celui-ci est notamment basé sur le Code de bonne conduite de la Business Social Compliance Initiative (BSCI).

Lidl a rejoint en 2007 la BSCI. Les participants à cette initiative s'engagent à améliorer les conditions de travail au niveau de la chaîne d'approvisionnement, à respecter les directives liées à l'environnement, ainsi qu'à développer les structures garantissant les standards sociaux au niveau de la production.

En plus de cela, le Code de bonne conduite de Lidl s'inspire des standards de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), de la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies ou d'autres directives supranationales, qui regroupent les aspects suivants :

- aucun travail forcé ou travail des enfants
- aucune discrimination sur le lieu de travail
- liberté de rassemblement et droit aux négociations collectives
- règles claires concernant les salaires et les horaires de travail, se basant les lois et les standards nationaux ou internationaux.

3.3 Transparence et traçabilité

Afin de concevoir de manière durable notre offre de fleurs et de plantes, il est important que l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement soit transparente et permette une bonne traçabilité. Dans ce domaine également, on peut s'appuyer sur le célèbre standard GLOBALG.A.P. Chaque produit certifié reçoit un numéro GLOBALG.A.P. (GGN). Dans l'avenir, les clients pourront renseigner ce numéro au niveau de la plateforme en ligne ggn.org et consulter des informations concernant les différents producteurs de fleurs et de plantes. Nous exigeons que nos fournisseurs nous communiquent le GGN de l'ensemble des fleurs et plantes certifiées qu'ils nous livrent.

3.4 Partenariats durables

Des relations de travail stables et de long terme sont une bonne base pour conduire ensemble une action durable. Nous recherchons fondamentalement pour cette raison des relations commerciales de long terme avec nos fournisseurs, nos producteurs et nos partenaires commerciaux. Nous détaillons au niveau du Code de bonne conduite de Lidl les conditions cadres de ce travail en commun. Nous demandons par exemple à nos fournisseurs de visiter régulièrement les entreprises de production et de mettre en place en permanence avec celles-ci de nouvelles mesures en lien avec la durabilité. Nos propres collaborateurs visitent également régulièrement les entreprises de production.

Lors des appels d'offre, les objectifs et les engagements explicités dans cette charte d'achat sont des exigences incontournables pour les fournisseurs. Par ailleurs, nous attendons que les fournisseurs développent eux-mêmes des directives pour se procurer des fleurs et des plantes plus durables. Les standards sont régulièrement vérifiés à travers un système de gestion. Sur cette base, nous appuyons fortement les initiatives propres développées par les fournisseurs et qui mènent des campagnes de sensibilisation à ce thème dans leur environnement.

Afin de respecter les directives, nous effectuons régulièrement des vérifications sur la base de prélèvements d'échantillons conduits par un tiers indépendant.

D'autres parties prenantes sont également des partenaires importants pour Lidl. Nous avons ainsi des échanges réguliers avec des ONG, des scientifiques, de même qu'avec d'autres organisations externes. Nous sommes convaincus que c'est précisément dans le dialogue qu'émergent de nouvelles impulsions qui nous conduisent ensemble sur la voie d'une production plus durable des fleurs et des plantes.

3.5 Protection des abeilles

Les abeilles et les insectes sont indispensables aux écosystèmes terrestres. Selon une étude récente, on compte une réduction de 75 pourcent d'insectes en 2018 par rapport aux années 1990. Les insectes et butineurs sont particulièrement importants pour deux raisons : comme pollinisateurs des plantes, et comme nourriture pour les oiseaux.



Lidl s'engage pour soutenir la biodiversité des espèces, les abeilles sauvages et les insectes grâce à quatre mesures concrètes :

- mise en place de bandes enherbées et fleuries sur les parcelles de production
- développement des gammes de plantes correspondant à des plantes et à des méthodes de production respectueuses des abeilles
- optimisation de mesures de protection des plantes au niveau de la production fruitière

Depuis 2017, les fournisseurs de Lidl ont ainsi mis au total en place plus de deux millions de mètres carrés de bandes fleuries, desquelles profitent des pollinisateurs comme les abeilles sauvages et les syrphides.



ANNEXE. Liste stratégique des substances actives pour les fleurs et plantes ornementales

13.09.2024

Nom de la substance	Nombre CAS	Date butoir
2,4,5-T and their salts and esters	93-76-5	Déjà mis en œuvre
2,6-Dinitro-4-octylphenyl crotonate	875690-85-0	Déjà mis en œuvre
Acephate	30560-19-1	Déjà mis en œuvre
Acrinathrin	101007-06-1	Le 01.03.2025
Acrolein	107-02-8	Déjà mis en œuvre
Alachlor	15972-60-8	Déjà mis en œuvre
Aldicarb	116-06-3	Déjà mis en œuvre
Aldrin	309-00-2	Déjà mis en œuvre
Allyl alcohol	107-18-6	Déjà mis en œuvre
Alpha-chlorohydrin (3-Chlor-1,2-propandiol)	96-24-2	Déjà mis en œuvre
Aluminium phosphide	20859-73-8	Le 01.03.2025
Amitraz	33089-61-1	Déjà mis en œuvre
Amoxicillin	26787-78-0	Déjà mis en œuvre
Aroclor	CONTAMINANT	Déjà mis en œuvre
Arsenic and its compounds	-/-	Déjà mis en œuvre
Asbestos of all forms	1332-21-4	Déjà mis en œuvre

Atrazine	1912-24-9	Déjà mis en œuvre
Azinphos-ethyl	2642-71-9	Déjà mis en œuvre
Azinphos-methyl	86-50-0	Déjà mis en œuvre
Azocyclotin	41083-11-8	Déjà mis en œuvre
Benomyl	17804-35-2	Déjà mis en œuvre
Bensultap	17606-31-4	Déjà mis en œuvre
Binapacryl	485-31-4	Déjà mis en œuvre
Bisbutenylene tetrahydrofurfural; Dibutylene tetrahydrofurfural, Repellent-11	126-15-8	Déjà mis en œuvre
Blasticidin-S	2079-00-7	Déjà mis en œuvre
Brodifacoum	56073-10-0	Déjà mis en œuvre
Bromadiolone	28772-56-7	Déjà mis en œuvre
Bromethalin	63333-35-7	Déjà mis en œuvre
Bromoxynil incl. its esters and salts	1689-84-5	Déjà mis en œuvre
Bupirimate	41483-43-6	Le 01.03.2025
Butocarboxim	34681-10-2	Déjà mis en œuvre
Butoxycarboxim	34681-23-7	Déjà mis en œuvre
Butylate	2008-41-5	Déjà mis en œuvre
Cadmium and its compounds	-/-	Déjà mis en œuvre
Cadusafos	95465-99-9	Déjà mis en œuvre
Calcium arsenate	7778-44-1	Déjà mis en œuvre
Calcium cyanide	592-01-8	Déjà mis en œuvre

Camphechlor / Toxaphen	8001-35-2	Déjà mis en œuvre
Captafol	2425-06-1	Déjà mis en œuvre
Carbaryl	63-25-2	Déjà mis en œuvre
Carbendazim	10605-21-7	Le 01.03.2025
Carbofuran	1563-66-2	Déjà mis en œuvre
Carbon tetrachloride	56-23-5	Déjà mis en œuvre
Carbosulfan	55285-14-8	Déjà mis en œuvre
Cartap	15263-53-3	Déjà mis en œuvre
Cetrimonium chloride	112-02-7	Le 01.03.2025
Chinomethionat	2439-01-2	Déjà mis en œuvre
Chloranil	118-75-2	Déjà mis en œuvre
Chlorobenzilate	510-15-6	Déjà mis en œuvre
Chlordane	57-74-9	Déjà mis en œuvre
Chlordecone	143-50-0	Déjà mis en œuvre
Chlordimeform	6164-98-3	Déjà mis en œuvre
Chlorethoxyphos	54593-83-8	Déjà mis en œuvre
Chlorfenvinphos	470-90-6	Déjà mis en œuvre
Chlormephos	24934-91-6	Déjà mis en œuvre
Chloromethoxypropylmercuric acetate	1319-86-4	Déjà mis en œuvre
Chlorophacinone	3691-35-8	Déjà mis en œuvre
Chlorpyrifos (-ethyl)	2921-88-2	Déjà mis en œuvre

Chlorpyrifos-methyl	5598-13-0	Déjà mis en œuvre
Chlorothalonil	1897-45-6	Le 01.03.2025
Chlozolate	84332-86-5	Déjà mis en œuvre
Clothianidin	210880-92-5	Déjà mis en œuvre
Coumaphos	56-72-4	Déjà mis en œuvre
Coumatetralyl	5836-29-3	Déjà mis en œuvre
Cyfluthrin	68359-37-5	Déjà mis en œuvre
Cyhalothrin	68085-85-8	Déjà mis en œuvre
Dibromochloropropane (DBCP, 1,2-Dibrom-3- chlorpropan)	96-12-8	Déjà mis en œuvre
DDT	50-29-3	Déjà mis en œuvre
Deltamethrin	52918-63-5	Déjà mis en œuvre
Demeton-S-methyl	919-86-8	Déjà mis en œuvre
Diafenthiuron	80060-09-9	Le 01.03.2025
Diazinon	333-41-5	Déjà mis en œuvre
Dichlorvos	62-73-7	Déjà mis en œuvre
Dicofol	115-32-2	Déjà mis en œuvre
Dicrotophos	141-66-2	Déjà mis en œuvre
Dieldrin	60-57-1	Déjà mis en œuvre
Difenacoum	56073-07-5	Déjà mis en œuvre
Difethialone	104653-34-1	Déjà mis en œuvre
Dimoxystrobin	149961-52-4	Le 01.03.2025



Dinocap	39300-45-3	Déjà mis en œuvre
Dinocap 6 (2,4-Dinitro-6-octylphenylcrotonat)	875695-92-4	Déjà mis en œuvre
Dinoseb, incl. Dinoseb acetate and other salts	88-85-7	Déjà mis en œuvre
Dinotefuran	165252-70-0	Déjà mis en œuvre
Dinoterb	1420-07-1	Déjà mis en œuvre
Diphacinone	82-66-6	Déjà mis en œuvre
Bis(phenylmercury)dodecenylsuccinate (Di(phenylmercury)dodecenylsuccinate)	27236-65-3	Déjà mis en œuvre
Disulfoton	298-04-4	Déjà mis en œuvre
DNOC compounds	534-52-1	Déjà mis en œuvre
Edifenphos	17109-49-8	Déjà mis en œuvre
Endosulfan	115-29-7	Déjà mis en œuvre
Endrin	72-20-8	Déjà mis en œuvre
EPN	2104-64-5	Déjà mis en œuvre
Ethiofencarb	29973-13-5	Déjà mis en œuvre
Ethion	563-12-2	Déjà mis en œuvre
Ethirimol	23947-60-6	Le 01.03.2025
Ethoprophos	13194-48-4	Déjà mis en œuvre
Ethohexadiol (Ethyl hexyleneglycol)	94-96-2	Déjà mis en œuvre
Ethylene-dibromide; 1,2-Dibromoethane	106-93-4	Déjà mis en œuvre
Ethylene-dichloride; 1,2-Dichloroethane	107-06-2	Déjà mis en œuvre
Ethylene oxide	75-21-8	Déjà mis en œuvre

Famphur	52-85-7	Déjà mis en œuvre
Fenamiphos	22224-92-6	Déjà mis en œuvre
Fenbutatin oxide	13356-08-6	Déjà mis en œuvre
Fenoprop (2,4,5-TP, Silvex)	93-72-1	Déjà mis en œuvre
Fenpropathrin	39515-41-8	Déjà mis en œuvre
Fenthion	55-38-9	Déjà mis en œuvre
Fentin acetate; Triphenyltin acetate	900-95-8	Déjà mis en œuvre
Fentin hydroxide; Triphenyltin hydroxide	76-87-9	Déjà mis en œuvre
Ferbam	14484-64-1	Déjà mis en œuvre
Fipronil	120068-37-3	Déjà mis en œuvre
Flocoumafen	90035-08-8	Déjà mis en œuvre
Fluazinam	79622-59-6	Déjà mis en œuvre
Flucythrinate	70124-77-5	Déjà mis en œuvre
Flufenoxuron	101463-69-8	Déjà mis en œuvre
Fluoroacetamide	640-19-7	Déjà mis en œuvre
Flusilazole	85509-19-9	Déjà mis en œuvre
Flutriafol	76674-21-0	Déjà mis en œuvre
Fonofos	944-22-9	Déjà mis en œuvre
Formaldehyde	50-00-0	Déjà mis en œuvre
Formothion	2540-82-1	Déjà mis en œuvre
Furathiocarb	65907-30-4	Déjà mis en œuvre

Halosulfuron-methyl	100784-20-1	Le 01.03.2025
Heptachlor	76-44-8	Déjà mis en œuvre
Heptenophos	23560-59-0	Déjà mis en œuvre
Hexachlorobenzene (HCB)	118-74-1	Déjà mis en œuvre
Hexchlorcyclohexane; BHC mixed isomers	608-73-1	Déjà mis en œuvre
Imidacloprid	138261-41-3	Déjà mis en œuvre
Indoxacarb	173584-44-6	Le 01.03.2025
Iprodione	36734-19-7	Le 01.03.2025
Isazofos	42509-80-8	Déjà mis en œuvre
Isofenphos	25311-71-1	Déjà mis en œuvre
Isofenphos-methyl	99675-03-3	Déjà mis en œuvre
Isoprocarb	2631-40-5	Déjà mis en œuvre
Lead arsenate	7784-40-9	Déjà mis en œuvre
Leptophos	21609-90-5	Déjà mis en œuvre
Lindane (gamma-HCH)	58-89-9	Déjà mis en œuvre
Lufenuron	103055-07-8	Le 01.03.2025
Magnesium phosphide	12057-74-8	Le 01.03.2025
Mancozeb	8018-01-7	Le 01.03.2025
Maneb	12427-38-2	Le 01.03.2025
Mecarbam	2595-54-2	Déjà mis en œuvre



Meptyldinocap	131-72-6	Déjà mis en œuvre
Mercuric chloride	7487-94-7	Déjà mis en œuvre
Mercuric oxide	21908-53-2	Déjà mis en œuvre
Mercury compounds and salts	-/-	Déjà mis en œuvre
Methamidophos	10265-92-6	Déjà mis en œuvre
Methidathion	950-37-8	Déjà mis en œuvre
Methiocarb	2032-65-7	Déjà mis en œuvre
Methomyl	16752-77-5	Déjà mis en œuvre
Mevinphos	7786-34-7	Déjà mis en œuvre
Mirex	2385-85-5	Déjà mis en œuvre
Monocrotophos	6923-22-4	Déjà mis en œuvre
Monolinuron	1746-81-2	Déjà mis en œuvre
Monuron	150-68-5	Déjà mis en œuvre
Naphthalene chloro-derivatives	CONTAMINANT	Déjà mis en œuvre
Nikotin	54-11-5	Déjà mis en œuvre
Nitenpyram	150824-47-8	Déjà mis en œuvre
Nitrofen	1836-75-5	Déjà mis en œuvre
Omethoate	1113-02-6	Déjà mis en œuvre
Oxamyl	23135-22-0	Déjà mis en œuvre
Oxydemeton-methyl	301-12-2	Déjà mis en œuvre
Paraquat incl. its salts	4685-14-7	Déjà mis en œuvre

Parathion (-ethyl)	56-38-2	Déjà mis en œuvre
Parathion-methyl	298-00-0	Déjà mis en œuvre
Paris green; copper acetoarsenite	12002-03-8	Déjà mis en œuvre
Pentachlorobenzene	608-93-5	Déjà mis en œuvre
Pentachlorophenol (PCP)	87-86-5	Déjà mis en œuvre
Phenylmercury acetate	62-38-4	Déjà mis en œuvre
Phorate	298-02-2	Déjà mis en œuvre
Phosalone	2310-17-0	Déjà mis en œuvre
Phosmet	732-11-6	Le 01.03.2025
Phosphamidon	13171-21-6	Déjà mis en œuvre
Phosphane	7803-51-2	Le 01.03.2025
Pindone	83-26-1	Déjà mis en œuvre
Piperalin	3478-94-2	Déjà mis en œuvre
Pirimicarb	23103-98-2	Le 01.03.2025
Pirimiphos-methyl	29232-93-7	Déjà mis en œuvre
Polybrominated biphenyls (PBB)	67774-32-7	Déjà mis en œuvre
Polychlorinated biphenyl (PCB)	CONTAMINANT	Déjà mis en œuvre
Polychlorinated terphenyls (PCT)	61788-33-8	Déjà mis en œuvre
Procymidone	32809-16-8	Déjà mis en œuvre
Propham	122-42-9	Déjà mis en œuvre
Propaphos	7292-16-2	Déjà mis en œuvre

Propargit	2312-35-8	Déjà mis en œuvre
Propetamphos	31218-83-4	Déjà mis en œuvre
Pymetrozine	123312-89-0	Le 01.03.2025
Pyrazophos	13457-18-6	Déjà mis en œuvre
Pyrinuron (Pyriminil)	53558-25-1	Déjà mis en œuvre
Safrole	94-59-7	Déjà mis en œuvre
Schradan (Octamethyl, Systophos, Octamidophos)	152-16-9	Déjà mis en œuvre
Simazine	122-34-9	Déjà mis en œuvre
Sodium arsenite; Natriummetaarsenit	7784-64-5	Déjà mis en œuvre
Sodium cyanide	143-33-9	Déjà mis en œuvre
Sodium fluoroacetate (1080)	62-74-8	Déjà mis en œuvre
Strobane	8001-50-1	Déjà mis en œuvre
Strychnine	57-24-9	Déjà mis en œuvre
Sulfluramid	4151-50-2	Déjà mis en œuvre
Sulfotep	3689-24-5	Déjà mis en œuvre
Sulfoxaflor	946578-00-3	Déjà mis en œuvre
Tebupirimfos	96182-53-5	Déjà mis en œuvre
Tefluthrin	79538-32-2	Déjà mis en œuvre
Terbufos	13071-79-9	Déjà mis en œuvre
Tetraethyllead	78-00-2	Déjà mis en œuvre
Tetramethyllead	75-74-1	Déjà mis en œuvre

Thallium(I)-sulfat	7446-18-6	Déjà mis en œuvre
Thiacloprid	111988-49-9	Le 01.03.2025
Thiamethoxam	153719-23-4	Déjà mis en œuvre
Thiocyclam	31895-21-3	Déjà mis en œuvre
Thiodicarb	59669-26-0	Déjà mis en œuvre
Thiofanox	39196-18-4	Déjà mis en œuvre
Thiometon	640-15-3	Déjà mis en œuvre
Thiophanate-methyl	23564-05-8	Le 01.03.2025
Thiram	137-26-8	Déjà mis en œuvre
Tolyfluanid	731-27-1	Déjà mis en œuvre
Triadimefon	43121-43-3	Déjà mis en œuvre
Triazophos	24017-47-8	Déjà mis en œuvre
Tributylzinn compounds	-/-	Déjà mis en œuvre
Trichlorfon	52-68-6	Déjà mis en œuvre
Triforin	26644-46-2	Déjà mis en œuvre
Triphenyltin (Fentin) and its salts	-/-	Le 01.03.2025
Tris (2,3-dibromopropyl)phosphate ("TDBPP")	126-72-7	Déjà mis en œuvre
Vamidotion	2275-23-2	Déjà mis en œuvre
Vinyl chloride	75-01-4	Déjà mis en œuvre
Warfarin	81-81-2	Déjà mis en œuvre
Zeta-cypermethrin	1315501-18-8	Déjà mis en œuvre

Zinc phosphide

1314-84-7

Déjà mis en œuvre



Dernière actualisation : 13.09.2024